

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Démarches

Où faire la demande ?

- À la mairie de votre domicile,
- Si vous habitez à Paris, auprès de l'antenne d'arrondissement de votre choix,
- Si vous habitez à l'étranger, auprès de l'ambassade ou du consulat.

Pièces à fournir :

La procédure de délivrance d'une carte d'identité est simplifiée si vous possédez un passeport [sécurisé](#) ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans).

Si vous possédez un passeport sécurisé ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si vous ne possédez pas de passeport sécurisé ou récent
Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé	Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
Justificatif de domicile ou de résidence	Justificatif de domicile ou de résidence
En cas d'utilisation d'un 2ème nom : pièces complémentaires	En cas d'utilisation d'un 2ème nom : pièces complémentaires
Votre passeport	Un acte d'état civil de moins de 3 mois : <ul style="list-style-type: none">• Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance• À défaut, copie intégrale de l'acte de mariage
-	Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que l'un au moins de vos parents est né en France)

Retrait de la carte

Délai d'obtention : variable selon le lieu géographique de la demande.

Remise de la carte : la carte doit être retirée au lieu du dépôt du dossier. *Votre présence est impérative.*

Durée de validité

10 ans